

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 24 JUIL. 2018

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Bureau du Contrôle de la Légimité et des Élections

Affaire suivie par Mme Simona LO CURLO

Tél. : 03 44 06 12 65

Fax : 03 44 06 12 56

Courriel : [simona.lo-curlo@oise.gouv.fr](mailto:simona.lo-curlo@oise.gouv.fr)

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise  
Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Oise  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale  
Mesdames et Messieurs les Présidents des centres communaux d'action sociale  
Monsieur le président du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise  
Messieurs les présidents des offices publics de l'habitat

**Objet** : Élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

**Réf** : - Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 28, 29, 32 et 136 ;  
- Décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;  
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;  
- Décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;  
- Décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;  
- Décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;  
- Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
- Décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale ;  
- Décret n° 2018-183 du 14 mars 2018 relatif au rattachement des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants en vue du prochain renouvellement général des commissions administratives paritaires de la fonction publique territoriale ;  
- Arrêté NOR PRMG1814149A du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

- Circulaire NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 en application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

- Note d'information NOR INT1807515C du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale ;

- Note d'information NOR INTB1808908C du 17 avril 2018 relative à la préparation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de la fonction publique, vous trouverez ci-dessous les liens d'accès à la note d'instruction interministérielle du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements. Elle a pour objet d'apporter des précisions sur l'organisation des élections.

Cette note peut être également consultée sur le site internet de la Préfecture : [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) à la rubrique « Politiques publiques », « Collectivités territoriales », « Élections professionnelles 2018 ».

[https://bo-collectivites-locales.bercy.actimage.net/files/files/dgcl\\_v2/ELFPT/FP2/elections2018/circulaireelections29062018.pdf](https://bo-collectivites-locales.bercy.actimage.net/files/files/dgcl_v2/ELFPT/FP2/elections2018/circulaireelections29062018.pdf)

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/elections-professionnelles-0>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cartographie-departementale-au-30-juin-2018>

Je vous remercie d'en prendre connaissance.

Mes services restent à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

  
Le Préfet,  
Louis LE FRANC